

Propositions au Conseil d'Etat

Mercredi 13 janvier 2021

Retours de la permanence économique du 30 décembre au 7 janvier 2021

1. Constats

- a) *Violence administrative* : lenteur dans les décisions (cas de rigueur, exonération de loyer commerciaux), retard dans les versements (APG et RHT), formalisme inadéquat ("lettre sans signature", absence de décision formelle, absence de mention des voies de droit), difficultés d'accès à l'information via les sites publics, absence de contacts possibles.
- b) *Précarisation des TPE* : complications administratives pour les personnes et sociétés situées dans les angles morts : milieux culturels, retraité-e-s indépendant-e-s, très petites entreprises, etc. Découragement en sus avec risque de basculer très vite vers la faillite et les licenciements.
- c) *Effets par ricochet* : situations personnelles dégradées en raison des 20% de revenu en moins (RHT) qui ont un impact sur le basculement en-dessous des seuils de pauvreté, sur le calcul des pensions alimentaires qui ne tient pas compte de cette perte, sur le redémarrage du travail au noir, ou encore sur les expulsions du logement d'habitation et les actes de poursuites.

2. Analyses

a) **Manque de réactivité**

Le temps de latence entre les aides annoncées et les aides versées demeure très élevé pour les entrepreneur-e-s. Il faut rappeler que les APG versées correspondent parfois à quelques centaines de francs, voire mêmes à quelques dizaines de francs, qui ne permettent évidemment pas de vivre et de se payer un salaire. Les petit-e-s entrepreneur-e-s concerné-e-s devraient donc obtenir de l'Etat une aide d'urgence pour payer les charges fixes. Fautes de quoi, ce sont des centaines de nouveaux bénéficiaires à l'aide sociale que l'Etat va devoir soutenir.

b) **Manque de transversalité**

Il y a toujours peu d'informations partagées entre départements et services. Beaucoup d'entrepreneur-e-s qui ont demandé les RHT pour leurs employé-e-s n'étaient absolument pas au courant de la mesure supplémentaire pour cadres avec fonction dirigeante. L'administration devrait être en mesure d'informer les administré-e-s de toute l'étendue des aides dont ils-elles peuvent bénéficier, et solliciter elle-même les informations détenues par d'autres service.

c) **Manque d'accessibilité aux informations et aux aides**

Les Genevois-es rencontré-e-s ne savent pas où trouver l'information consolidée pour avoir accès aux aides. Le site de l'Etat est trop dispersé pour que l'information soit accessible facilement. C'est un constat remonté par la plupart des personnes rencontrées. Par exemple, de nombreux entrepreneur-e-s ne savaient pas que les RHT avaient basculées en APG. Autre exemple : une jeune entrepreneure vit dans son salon de coiffure. Elle a été expulsée de son logement faute d'avoir de quoi payer, car les indemnités APG sont toujours en attente depuis des mois. Elle n'avait aucune idée des démarches qu'elle aurait pu faire pour éviter cette expulsion. Là encore, l'information n'a pas été suffisamment accessible à cette Genevoise.

d) Déperdition d'énergie et de moyens

Les allers-retours entre départements épuisent les potentiels bénéficiaires. L'Hospice général a même conseillé à un Genevois de venir me voir à la permanence... Les portes d'entrée administratives ne sont pas clairement identifiées, ce qui alourdit le travail administratif et fait du parcours du bénéficiaire un véritable parcours du combattant. En l'occurrence, nos concitoyen-ne-s faisant face à des difficultés vivent la double peine de la précarité économique et d'une violence administrative. Le plus déterminé-e-s, et celles et ceux qui le peuvent, finissent par saisir les tribunaux et charger ainsi le fonctionnement de la justice.

e) Besoin urgent de liquidités selon le modèle des prêts Covid

Des entrepreneur-e-s n'ayant pas demandé de prêts Covid au printemps en raison d'une suffisance de liquidités, sont aujourd'hui au bord de la faillite car leurs liquidités ont fondu. La deuxième vague a épuisé leurs réserves et ils/elles ne peuvent plus solliciter les prêts Covid, désormais inaccessibles.

3. Propositions

- a) Guichet unique pour entreprises et indépendant-e-s (point d'entrée géré par le Département du développement économique (DDE), qui interagirait ensuite avec toute l'administration).
- b) Formation accélérée des fiduciaires.
- c) Décision de suspension immédiate des expulsions de locataires, et de report des sursis concordataires, en accord avec la Confédération.
- d) Élargissement des critères d'éligibilité des cas de rigueur à toute entreprise ayant perdu plus de 40% du chiffre d'affaires en 2020 par rapport aux exercices précédents.
- e) Projet de loi générique pour le soutien aux entités inclassables (TPE).
- f) Prise en charge transversale d'un programme ambitieux de basculement numérique.
- g) Mise en place d'un programme de soutien aux PME dans le cadre des marchés publics.
- h) Développement rapide des programmes d'employabilité, tel que proposé en octobre 2020.
- i) Élaboration d'un statut formel et reconnu d'intermittent-e, avec versement forfaitaire exceptionnel en période Covid (modèle allemand proposé le 16 avril 2021).
- j) Fonds spécial de soutien, adossé à une contribution tripartite (BNS, Confédération et cantons) et favorisant la conversion de créances contractées sous forme de prêts.

4. Conclusion

Des exemples de Genevois-es en grande difficulté, il y en a des milliers. J'en ai reçu un certain nombre à la permanence ou par courriel. Ce qui est particulièrement inquiétant, c'est que la précarité touche désormais des personnes de la classe moyenne, voire de la classe moyenne supérieure qui n'avaient jamais fait face à une telle situation. Le dire, ce n'est évidemment pas suffisant. Il faut en prendre conscience et adapter l'organisation de l'administration pour y répondre. Si des mesures plus dures devaient être prises sans plan de soutien, la crise économique et sociale s'installera de manière durable avec toutes les conséquences y relatives sur les finances publiques et la pérennité des prestations publiques.

L'État doit adapter sa structure en suivant ce qui est fait au volet sanitaire avec la cellule Covid, pour la dupliquer sur le volet économique, et ensuite sur le volet social, en basculant sur une organisation de crise, au bénéfice à l'ensemble de la collectivité.